

Le 17 décembre 2020

**Décision de la Présidente n° :  
2020-65**

**Objet :**

Mission d'assistance à maîtrise  
d'ouvrage dans le cadre du  
renouvellement de la DSP du  
centre aquatique Aquagaron

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DE LA CCVG

**Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du  
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°2020-25, en date du 6 juillet 2020, relative  
aux délégations consenties en application des dispositions des articles  
L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT;
- Considérant la volonté de la CCVG d'être assistée d'un cabinet  
spécialisé dans le domaine de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour  
l'exploitation des centre aquatiques ;
- Considérant la proposition technique et financière de la société  
Espélia du 25 septembre 2020, groupée avec le BET A3 SEREBA ;

### DECIDE

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

**Article 1 :** D'approuver la proposition technique et financière de la société  
Espélia, dont le siège social se situe 80 rue Taitbout - 75009 Paris, du 12  
mai 2020, et groupe avec le BET A3 SEREBA aux conditions financières  
suivantes:

- Montant HT : 44 975€HT
- Montant TTC : 53 970€TTC

Dont le détail par phase et par cotraitant est indiqué au sein de la  
décomposition globale et forfaitaire ci-après :

Communauté de Communes de la Vallée du Garon - AMO DSP Aquegaron	Devis détaillé						Prix € HT		
	Espella			A3 Sereba			Espella	A3 Sereba	Total
	chef de mission j/h	Trajets A/R	Trajets A/R	Ingénieur cogérant j/h	Trajets A/R	Trajets A/R			
	36,5	5,5	10,0	6,0	2,0	48,0	39 575,0	5 400,0	44 975,0
<b>TRANCHE FERME</b>									
Phase 1 - Audit de fin de contrat	4,5	0,5	2,0	6,0	2,0	11,0	4 825,0	5 400,0	10 225,0
Réunion de lancement et visite de l'équipement	1,0		1,0	1,0	1,0	2,0	1 050,0	1 000,0	2 050,0
Audit technico-économique	2,5					2,5	2 250,0	-	2 250,0
Audit juridique		0,5				0,5	475,0	-	475,0
Audit technique et environnemental				4,0		4,0	-	3 400,0	3 400,0
Rapport d'audit et de préconisations et réunion de présentation	1,0		1,0	1,0	1,0	2,0	1 050,0	1 000,0	2 050,0
Phase 2 - Procédure de DSP	20,0	5,0	5,0	-	-	25,0	23 500,0	-	23 500,0
Cadrage de la procédure (rapport MDG / calendrier / etc.)	1,0	0,5				1,5	1 375,0	-	1 375,0
Etablissement de l'avis de concession	0,5					0,5	450,0	-	450,0
Recalage des besoins institutionnels	1,5					1,5	1 350,0	-	1 350,0
Elaboration du DCE complet, dont réunion de travail en visio	2,0	1,0				3,0	2 750,0	-	2 750,0
Analyse des candidatures et participation CDSP1	1,0	0,5	1,0			1,5	1 525,0	-	1 525,0
Réponse aux questions des candidats	1,0					1,0	900,0	-	900,0
Analyse des offres et participation CDSP2	4,0	1,0	1,0			5,0	4 700,0	-	4 700,0
Participation 1er tour négociation (y compris préparation, rédaction courrier et analyses intermédiaires)	3,0	0,5	1,0			3,5	3 325,0	-	3 325,0
Participation 2nd tour négociation (y compris préparation, rédaction courrier et analyses intermédiaires)	3,0	0,5	1,0			3,5	3 325,0	-	3 325,0
Fin de procédure, y compris rapport sur le choix et formalités de fin de procédure	3,0	1,0	1,0			4,0	3 800,0	-	3 800,0
Phase 3 - suivi de la DSP pendant les 3 premières années du contrat	12,0	-	3,0	-	-	12,0	11 250,0	-	11 250,0
Suivi en 1ère année	4,0		1,0			4,0	3 750,0	-	3 750,0
Suivi en 2ème année	4,0		1,0			4,0	3 750,0	-	3 750,0
Suivi en 3ème année	4,0		1,0			4,0	3 750,0	-	3 750,0
<b>TOTAL</b>	36,5	5,5	10,0	6,0	2,0	48,0	39 575,0	5 400,0	44 975,0
TOTAL HT									
TVA à 20,0%									
TOTAL ITC									

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais  
La Présidente, Françoise GAUQUELIN

